

De: MAAF <maaf@info.maaf.fr>
Envoyé: vendredi 29 mars 2024 10:24
À: CONTACT@THOMAS34.FR
Objet: Bientôt la fin de la carte verte, on vous explique tout

Si cet e-mail ne s'affiche pas correctement, visualisez-le [en ligne](#).

Bientôt la fin de la carte verte ?

On vous explique tout !



Chère cliente, cher client,
La réglementation sur la carte verte
change à partir du 1^{er} avril 2024.



Quels changements pour vos véhicules immatriculés ?

Grâce à la plaque d'immatriculation, les forces de l'ordre peuvent vérifier en temps réel que votre véhicule est bien assuré en consultant le **Fichier des Véhicules Assurés (FVA)**.
C'est l'immatriculation qui prouvera désormais que votre véhicule est

bien assuré. **Ainsi, à partir de 2025, vous ne recevrez plus de carte verte.**

Pour votre véhicule assuré chez MAAF, un nouveau document appelé **mémo véhicule assuré** sera disponible et téléchargeable en fin d'année, nous vous tiendrons informé.

Il reprendra les informations utiles pour remplir un constat amiable ou contacter l'assistance en cas de panne ou d'accident, il sera valable **toute la durée de vie de votre contrat.**

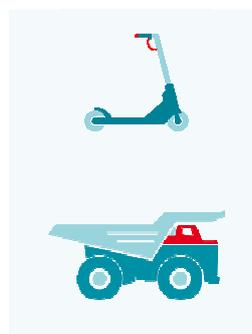
En attendant votre mémo véhicule assuré, **conservez votre carte verte et la vignette déjà apposée sur votre véhicule qui sont valables jusqu'au 31 décembre 2024.** Ces documents contiennent les références de votre contrat et vous seront utiles **en cas de séjour à l'étranger.**

Quels changements pour vos **véhicules non immatriculés** ?

(Trottinettes électriques, engins de chantier, tondeuses autoportées...)

La carte verte en votre possession est valable toute l'année 2024, conservez-là !

Elle sera remplacée par une nouvelle **attestation d'assurance** qui vous sera adressée en novembre 2024.



Si vous souhaitez en savoir plus :

[Consultez notre article](#)



Bon à savoir !

Vous avez la possibilité de vérifier que votre véhicule est bien présent dans le Fichier des Véhicules Assurés sur le site internet* ou par téléphone* :

[Voir plus d'informations](#)

***Ces services ne sont pas gérés par MAAF.**



MAAF Assurances SA

Société anonyme au capital de 160 000 000 euros entièrement versé - RCS Niort 542 073 580

Entreprise régie par le code des assurances

Siège social : Chaban 79180 CHAURAY

maaf.fr

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'email de notre part, [suivez ce lien](#).

